



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

**L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un août, à vingt heure trente,** le Conseil Municipal de la commune de GAGNAC-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick BERGOUGNOUX.

**Date de convocation :** le 26 août 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour de la note préparatoire et des éléments utiles à la préparation de la séance.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Patrick BERGOUGNOUX, Jean Marc BONZOM, Gilles CHARLAS, Éric CHOLOT, Marie DUCOS, Stéphane FLEURY, Audrey GORDA, Matthieu GRELLET, Laurence ITALIANO, Pierre LACOSTE, Marc LEBARILIER, Fabienne PASCAUD, Julie ROUBY, Krista ROUTABOUL, Cédric STALRIC, Marie-Line SYLVESTRE, Caroline TAPELLA, Françoise TRUC, Djamel YAKOUBI.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. David BALZA à Djamel YAKOUBI, Véronique LAVERROUX à Pierre LACOSTE, Henri PEYRAS à Patrick BERGOUGNOUX, Valérie VENZAC à Marie DUCOS.

**Absents excusés :**

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme Krista ROUTABOUL

Le Maire déclare la séance ouverte. Il précise que le quorum (19/23 élus) étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

#### **ORDRE DU JOUR :**

| Nomenclature                                      | Objet                                                                                                                                                                                                         | Décision | Page |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|
| Domaine et patrimoine                             | 2026-57 : Acquisition d'un bien immobilier                                                                                                                                                                    | Adoptée  | 79   |
| Fonction publique                                 | 2026-58 : Création d'un emploi d'agent social titulaire à temps complet                                                                                                                                       | Adoptée  | 80   |
|                                                   | 2026-59 Création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet                                                                                                                                        | Adoptée  | 80   |
|                                                   | 2026-60 Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L332-23 du CGFP | Adoptée  | 81   |
| Institutions et vie politique                     | 2026-61 Élection des délégués au Syndicat Haute-Garonne Environnement                                                                                                                                         | Adoptée  | 82   |
| Finances locales                                  | 2026-62 Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies et par la tornade                                                                                                                      | Adoptée  | 82   |
| Règles générales d'organisation du service public | 2026-63 : Approbation du règlement du Relais Petite Enfance (RPE)                                                                                                                                             | Adoptée  | 84   |



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :**

**DÉCIDE** d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.

|               |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| ADOPTE        |                  |              |           |            |                 |
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

#### Domaine et patrimoine Acquisitions

#### Délibération n°2026-57 : Acquisition d'un bien immobilier

*Rapporteur : Monsieur Patrick BERGOUGNOUX, maire*

#### Exposé :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Madame CARRAT (épouse CARRIÉ) est propriétaire d'une parcelle cadastrée n°0165 section AK sur le territoire de Gagnac-sur-Garonne (contenance 11 143 m<sup>2</sup>) qu'elle propose de céder à la Commune de Gagnac contre la somme de 20 000 €.

Cette parcelle est non constructible en zone inondable du PPRI et sur cette parcelle se trouvent un bâtiment de type hangar et une plateforme stabilisée en matériaux naturels.

L'intérêt pour la Commune serait de pouvoir maîtriser ce foncier en continuité des installations des Ateliers techniques, attenantes au Skatepark/City Stade du site de Catcharry et en proximité immédiate de l'Espace Garonne et des installations sportives de Campistron

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette acquisition dans les conditions présentées ci-avant.

#### Décision :

**Entendu l'exposé de Monsieur BERGOUGNOUX et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AK 0165 aux conditions énoncées ci-dessus pour la somme de 20 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière et notamment l'acte authentique.

|               |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| ADOPTE        |                  |              |           |            |                 |
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

#### Fonction publique

#### Personnels titulaires et stagiaires et Personnels contractuels

#### **Délibération n°2026-58 : Création d'un emploi d'agent social titulaire à temps complet**

*Rapporteur : Monsieur Gilles CHARLAS, Adjoint au maire*

#### **Exposé :**

Monsieur CHARLAS explique à l'assemblée que pour remplacer un agent en longue maladie un agent social contractuel a été recruté depuis le 30 novembre 2024.

Cet agent donne toute satisfaction dans son rôle et dans l'organisation du CCAS depuis son recrutement.

Par ailleurs l'agent remplacé ne reviendra pas sur ses fonctions d'origine dans le cas d'un retour

Monsieur CHARLAS propose la création d'un emploi d'agent social titulaire à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 pour pérenniser et sécuriser la situation professionnelle de l'agent contractuel en poste actuellement.

#### **Décision :**

***Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur CHARLAS, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :***

**CRÉE** un emploi d'agent social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**CHARGE** monsieur le Maire de procéder au recrutement.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

| ADOPTÉ        |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

#### **Délibération n°2026-59 Création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet**

*Rapporteur : Monsieur Gilles CHARLAS, Adjoint au maire*

#### **Exposé :**

Monsieur CHARLAS explique à l'assemblée que depuis le 30 août 2022 un agent d'animation contractuel à temps non complet a été recruté pour compléter l'équipe du centre de loisirs entre 11h30 et 13h30.

Cet agent donne toute satisfaction dans son rôle et dans l'organisation du service animation depuis 4 ans.

Par ailleurs cet agent complète son temps de travail dans une fonction d'AESH (dans l'école élémentaire de Gagnac) avec l'État pour employeur.

Monsieur CHARLAS propose la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour pérenniser et sécuriser la situation professionnelle de l'agent contractuel en poste actuellement.



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

#### **Décision :**

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur CHARLAS, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :**

**CRÉE** un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**CHARGE** monsieur le Maire de procéder au recrutement.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

| ADOPTE        |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

#### **Délibération n°2026-60 Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L332-23 du CGFP**

*Rapporteur : Monsieur Gilles CHARLAS, Adjoint au maire*

#### **Exposé :**

Monsieur le CHARLAS rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° et 2° du CGFP autorise le recrutement sur des emplois permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour une durée maximale de :

- 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris (temporaire) ;
- 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris (saisonnier).

Monsieur CHARLAS expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un certain nombre de postes de contractuels pour les services demandant le plus de souplesse de gestion tout au long de l'année, c'est-à-dire en pratique, le service animation et les services techniques. A ce titre Monsieur CHARLAS propose la création de :

- 10 postes d'adjoint d'animation en accroissement temporaire et/ou saisonnier ;
- 4 postes d'adjoint technique en accroissement temporaire et/ou saisonnier ;

#### **Décision :**

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter pour les besoins ponctuels jusqu'au 31 août 2027 :

- 10 postes d'adjoint d'animation en accroissement temporaire et/ou saisonnier ;
- 4 postes d'adjoint technique en accroissement temporaire et/ou saisonnier ;

**AUTORISE** ces recrutements également sur des postes à temps non complet en fonction des nécessités de service ;

**DIT** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente à son grade ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

|               |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| <u>ADOPTE</u> |                  |              |           |            |                 |
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

#### Institutions et vie politique Intercommunalité

#### **Délibération n°2026-61 Élection des délégués au Syndicat Haute-Garonne Environnement**

*Rapporteur : Monsieur Patrick BERGOUGNOUX, Maire*

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire énonce que :

Considérant que la commune est membre du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE),  
Considérant qu'il est nécessaire de désigner ses représentants à savoir :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

Madame Julie ROUBY et Madame Fabienne PASCAUD se portent candidats.

#### **Décision :**

***Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur BERGOUGNOUX, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :***

**DÉSIGNE** Madame Julie ROUBY en qualité de membre titulaire et Madame Fabienne PASCAUD en qualité de membre suppléant.

**DEMANDE** au maire de transmettre la présente délibération au Président de Haute-Garonne Environnement (HGE)

|               |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| <u>ADOPTE</u> |                  |              |           |            |                 |
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

#### Finances locales Subventions

#### **Délibération n°2026-62 Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies**

*Rapporteur : Monsieur Patrick BERGOUGNOUX, maire*

#### **Exposé :**

***Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,***



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire revient également sur l'évènement de la tornade qui a balayé la Commune de POMAS le 24 août dernier et indique que, dans ce cas aussi, l'AMF communique sur un fonds de solidarité qui a été activé par l'Association des Maires de l'Aude (AMA) pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens afin de faciliter la remise en état des équipements publics et la reconstruction des services essentiels de proximité.

Sensible aux dégâts matériels que ces catastrophes d'une ampleur exceptionnelle engendrent, la commune de Gagnac-sur-Garonne tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Gagnac-sur-Garonne contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile, en faveur des communes sinistrées par les incendies ;
- Faire un don d'un montant de 500 € au bénéfice de l'Association des Maires de l'Aude sur le compte « Solidarité Pomas – tornade août 2026 »

#### **Décision :**

***Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur BERGOUX, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :***

**APPROUVE** le vote d'une subvention de 1000 € au bénéfice de la Protection Civile, en faveur des communes sinistrées par les incendies,

**APPROUVE** le vote d'une subvention de 500 € au bénéfice de l'Association des Maires de l'Aude, en solidarité avec la Commune de POMAS sinistrée par une tornade,

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

| ADOPTE        |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

#### Autres domaines de compétence des communes Règles générales d'organisation du service public

#### **Délibération n°2026-63 : Approbation du règlement du Relais Petite Enfance (RPE)**

*Rapporteur : Madame Marie DUCOS, Adjointe au maire*

#### **Exposé :**

Madame DUCOS rappelle que la Commune de Gagnac-sur-Garonne est consciente de l'enjeu de l'accueil de la petite enfance pour les familles gagnacaises. Ainsi, elle a mis en place depuis de nombreuses années un service de Relais Petite Enfance pour :

- Faciliter l'information des familles employeurs sur leurs droits et obligations,
- Accompagner les assistantes maternelles (AM) et les gardes à domicile (GAD) concernant leurs droits et obligations,
- Mettre en relation l'offre et la demande d'accueil individuel sur le territoire,
- Soutenir la professionnalisation des AM et GAD,
- Organiser des accueils collectifs de jeunes enfants accompagnés de leurs AM ou GAD pour favoriser l'éveil, la socialisation et la sécurité affective,
- Participer à la promotion et à la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Madame DUCOS précise que le règlement du RPE (joint en annexe) a été précisé dans certains aspects pour aider à ce que chacun comprenne bien sa place et son rôle, au sein du RPE.

Madame DUCOS propose à l'assemblée d'approuver ce nouveau règlement du RPE.

#### **Décision :**

***Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame DUCOS, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 23 voix « pour » :***

**APPROUVE** le règlement du Relais Petite Enfance, joint en annexe de la présente délibération, pour l'année scolaire 2026-2027.

| ADOPTE        |                  |              |           |            |                 |
|---------------|------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|
| Présents : 19 | Procurations : 4 | Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h22.



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

|                                         |                                         |                                             |                                          |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>David BALZA</b>                      | <b>Patrick BERGOUGNOUX, Maire</b>       | <b>Jean Marc BONZOM</b>                     | <b>Gilles CHARLAS,</b>                   |
| <b>Absent, procuration à M. YAKOUBI</b> |                                         |                                             |                                          |
| <b>Éric CHOLOT</b>                      | <b>Marie DUCOS</b>                      | <b>Matthieu GRELLET</b>                     | <b>Stéphane FLEURY</b>                   |
|                                         |                                         |                                             |                                          |
| <b>Audrey GORDA</b>                     | <b>Laurence ITALIANO</b>                | <b>Pierre LACOSTE</b>                       | <b>Véronique LAVERROUX</b>               |
|                                         |                                         |                                             | <b>Absente, procuration à M. LACOSTE</b> |
| <b>Marc LEBARILIER</b>                  | <b>Fabienne PASCAUD</b>                 | <b>Henri PEYRAS</b>                         | <b>Julie ROUBY</b>                       |
|                                         |                                         | <b>Absent, procuration à M. BERGOUGNOUX</b> |                                          |
| <b>Krista ROUTABOUL, Secrétaire</b>     | <b>Cédric STALRIC</b>                   | <b>Marie-Line SYLVESTRE</b>                 | <b>Caroline TAPELLA</b>                  |
|                                         |                                         |                                             |                                          |
| <b>Françoise TRUC</b>                   | <b>Valérie VENZAC</b>                   | <b>Djamel YAKOUBI</b>                       |                                          |
|                                         | <b>Absente, procuration à Mme DUCOS</b> |                                             |                                          |